

1026 Echandens-Denges 021/3314141 www.agefi.com/

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Magazines populaires Tirage: 2'188



Page: 4 Surface: 56'792 mm²



Ordre: 1094772 N° de thème: 377.116 Référence: 87387685

Comment renflouer les caisses des organisations humanitaires

ONG. Pour pallier les problèmes de financement, il faut élargir le cercle des donateurs, diversifier les incitations fiscales et multiplier les sources de revenus.

Laure Wagner

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) risque de se retrouver face à la pire crise de financement de son histoire, selon son directeur général. Mardi, Robert Mardini a affirmé aux médias suisses qu'il pourrait manquer jusqu'à 700 millions de francs à l'organisation genevoise cette année. Soit un quart du budget prévu de 2,79 milliards de francs en 2023, selon le quotidien Le Temps. Exception faite de l'Ukraine, la totalité des opérations est sous-financée, précise Robert Mardini. En cause: des conflits plus nombreux et plus longs suscitant moins d'intérêt de la part des donateurs. Par ailleurs, l'inflation, qui a fait exploser le prix des matières premières, se répercute aussi sur le coût des interventions humanitaires.

Au-delà du cas du CICR, l'ensemble des ONG et des associations caritatives est confronté au manque de fonds, alors que leurs besoins ont augmenté depuis la crise sanitaire. Quelles solutions peuvent être mises en place pour attirer davantage de donateurs? L'Agefi a interrogé plusieurs experts.

Deux enseignements

«Le profil type du donateur

faisant les déductions les plus d'augmenter les dons, diffépar les contribuables genevois 2018», selon elle. Centre de philanthropie.

Les chercheuses en ont tiré deux enseignements principaux. De façon générale, elles observent une augmentation du nombre de donateurs et du volume des dons durant la période étudiée, qui a connu notamment un relèvement du plafond de déduction fiscale de 5 à 20%.

Durant les années étudiées, les trois quarts des déductions ont été faites par le quart des contribuables aux revenus les plus élevés, indique Giedre Lideikyte Huber. «Dans le système des taux progressifs, ce sont les personnes avec les revenus les plus importants qui bénéficient le plus des déductions», précise la chercheuse.

Incitations complémentaires

Si l'objectif du législateur est

importantes est un homme ou rentes incitations complémenune femme célibataire, dispo-taires parallèles à la déduction sant de hauts revenus, autour pourraient être intéressantes de 65 ans», explique Giedre pour certains contribuables, Lideikyte Huber, maître d'en- estime Giedre Lideikyte Huseignement et de recherche à ber. «Une possibilité serait de la Faculté de droit de l'Uni- proposer une incitation liée versité de Genève. Avec Mar- à l'impôt sur la fortune, qui ta Pittavino, elle a mené une avait d'ailleurs prouvé son étude dans le cadre de re- efficacité en France dans le cherches du Centre en Philan- cadre de l'impôt de solidarité thropie sur les dons effectués sur la fortune (ISF), jusqu'en

entre 2001 et 2011 pour le Une autre option, qui est notamment appliquée dans certains pays, consiste à accorder un crédit d'impôt. «Cette option permet d'encourager également les plus petits contribuables, puisque l'avantage fiscal est indépendant du taux d'imposition», souligne l'enseignante.

Diversifier les incitations fiscales pour les donateurs, mais aussi les sources de revenus des ONG et des fondations. C'est l'objectif des obligations à impact humanitaire. Ce nouveau type de financement vise à lever des fonds pour des projets spécifiques. Il a notamment été mis en place par le CICR en 2017 pour financer trois centres médicaux consacrés à la réadaptation du handicap physique en Afrique.

«Plusieurs acteurs doivent être impliqués, dont un émetteur d'obligations, un vérificateur



L'Agefi 1026 Echandens-Denges 021/3314141 www.agefi.com/

Genre de média: Médias imprimés Type de média: Magazines populaires Tirage: 2'188 Parution: 2x/semaine







Ordre: 1094772 N° de thème: 377.116 Référence: 87387685 Coupure Page: 2/2

plique Vincent Pfammatter, les obligations du CICR).

indépendant, en plus du prê- à bien, les investisseurs pour- que «la qualification juridique teur initial, de l'investisseur ront même toucher des inté- et fiscale de ces transactions et enfin du bénéficiaire», ex- rêts allant jusqu'à 7% (pour reste complexe». Par ailleurs,

lucratif. Si le projet est mené difficiles à mettre en œuvre et veur des fondations.

ceux-ci requièrent une inavocat associé chez Sigma Le- Si l'avocat considère que ces frastructure et des moyens figal, spécialisé dans le conseil nouveaux mécanismes finan- nanciers importants, rappelleaux sociétés commerciales et ciers sont des «outils d'avenir», t-il. Donc cela ne remplacera aux organisations à but non il estime qu'ils sont encore pas les dons classiques en fa-



Humanitaire. A part l'Ukraine, toutes les opérations du CICR font face à des problèmes de financement.